



**Procès-verbal No 29  
Séance du 2 mai 2016**

**Présidence : Monsieur Luigi Fiorito**

A 20h15, **Monsieur Luigi Fiorito**, souhaite la bienvenue à cette cinquième séance. Il salue plus particulièrement Monsieur Syndic, Mesdames et Monsieur les Municipaux, Madame et Monsieur les Scrutateurs, Monsieur l'Huissier, Madame la Secrétaire, les représentants de la presse locale et régionale ainsi que le fidèle public.

**M. le Président** a eu le privilège de représenter le Conseil communal à plusieurs reprises, à savoir :

- Le 18 mars à l'assemblée générale des Usines Métallurgiques de Vallorbe
- Le 5 avril à l'élection tacite du Syndic Monsieur Stéphane Costantini.
- Le 13 avril à l'Assemblée générale de l'USV
- Le 14 avril à l'Assemblée générale de la SIC de Vallorbe, Ballaigues et Vaulion
- Le 22 avril à l'Assemblée générale du Musée du fer et du chemin de fer et dont je profite encore pour saluer le dynamisme du comité ainsi que les bénévoles.

**Premier objet**

**Appel**

**Excusés :** Mesdames Brigitte Panchaud,  
Messieurs Gilberto Alemanni, Serge Anex, Noureddine Ghennoune,  
Jérémy Kolly, Robert Kabongo et Johann Mange  
Non excuse Monsieur Didier Stramke

L'appel fait constater la présence de 42 **conseillers**, 7 **conseillers** absents ont pris la peine de s'excuser, une personne non excusée.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** soumet aux **conseillers** l'ordre du jour de la séance.

**Deuxième objet**

**Adoption de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal No 28 du 14 mars 2016
4. Correspondance

5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 1/16 relatif à une demande de crédit de CHF 104'300. -- pour la réfection du sentier des Gorges de l'Orbe, au lieu-dit « La Prise d'Eau »
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Au vote à main levée, cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **Troisième objet**

#### **Adoption du procès-verbal No 28 du 14 mars 2016**

Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal No 28 est adopté à l'unanimité.

### **Quatrième objet** **Correspondance**

#### **Correspondance de Mme Paulette Ruffieux du 18 mars 2016 adressée à la Municipalité au sujet des nuisances sonores de la chaudière dans la Halle des Fêtes**

*Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux.*

*Nous nous référons à votre lettre du 29 janvier 2016 concernant l'objet susmentionné et tenons à vous communiquer les points suivants :*

1. *A l'occasion du Carnaval, la chaudière a fonctionné les 8. 10 et 11 mars en journée ; les 9 et 12 mars, matin, après-midi, soir et la nuit, soit 24 heures durant ces deux jours. Pourquoi avoir laissé fonctionner ce chauffage toute la nuit du 9 mars, alors que la Halle des fêtes n'était plus occupée depuis 23 heures ?  
Nous souhaitons qu'un règlement d'utilisation soit établi pour cette chaufferie et contrôlé par le service communal concerné afin qu'un tel désagrément pour le voisinage ne se reproduise plus.*
2. *Divers activités dans le local situé entrée Nord de la Halle, face à l'immeuble où nous vivons, nous ont permis de constater la fermeture des deux ouvertures de la porte de la chaufferie.*
3. *Votre lettre du 19 janvier 2016 confirmait votre entrée ne matière. Nous vous en remercions. Elle précisait : « La problématique des nuisances sonores sera prochainement résolue dans la mesure où la porte d'accès à la chaufferie va être isolée phoniquement »*
4. *Cependant, nous devons vous signaler que les panneaux apposés sur la porte, n'ont pas produit l'effet que nous souhaitons et que vous projetiez. De plus, le 12 mars, journée du Carnaval, la chaudière a fonctionné jusqu'à environ 3 heures du matin avec la porte entrebâillée.*
5. *Les nuisances sonores sont donc restées celles signalées dans notre courrier du 11 janvier 2016 : bruit perturbant, lancinant, assourdissant. Cela nous contraint de vivre en fermant nos fenêtres, même la nuit ; de ne pas utiliser nos balcons ; de ne pas aérer nos appartements.*

6. *Comme vous, nous souhaitons que la Halle des Fêtes reprenne des activités de loisirs, de divertissements, de convivialité. Celles-ci se dérouleront probablement durant le week-end. Les samedis et dimanches sont des journées de détente, de repos : repos dont nous espérons jouir aussi ; détente et repos dont nous bénéficions par le passé avant l'installation de cette nouvelle chaufferie. Nous espérons retrouver notre ancienne qualité de vie.*
7. *Dès lors, nous demandons de supprimer ces nuisances sonores soit en renforçant l'isolation phonique de cette installation, soit en déplaçant cette machine ou par tout autre moyen.*

*Nous vous remercions de votre attention et vous présentons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.*

*Paulette Ruffieux et Pierre Jaillet »*

#### **Correspondance de Mme Carole Perrin du 25 mars 2016**

Mme Carole Perrin a la demande du bureau de Conseil propose d'œuvrer au poste de secrétaire suppléante jusqu'à la fin de la législature et postule également pour le même poste pour la prochaine législature.

#### **Correspondance de l'Association Arc-en-Ciel du 25 mars 2016**

Demande de don par cette Association

#### **Correspondance de la Municipalité du 29 mars 2016**

Information de la Municipalité de l'élection tacite du Syndic, Monsieur Stéphane Costantini, conformément à l'article 33 LDEP.

#### **Réponse de la Municipalité à Mme Ruffieux au sujet de la chaudière de la Halle des fêtes, du 4 avril 2016**

*Madame,*

*Votre courrier daté du 18 janvier 2016 reçu le 18 mars dernier lequel se réfère à notre lettre du 29 janvier courant nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.*

*Tel que vous l'avait indiqué notre collaborateur des services techniques, des travaux sont toujours en cours et ceux-ci seront achevés d'ici l'été 2016, y compris l'isolation phonique de la porte de la chaufferie.*

*Vous comprendrez aisément que l'assainissement global de ce bâtiment nécessite du temps et que toutes les interventions ne peuvent pas être effectuées en quelques semaines, surtout en ce qui concerne le réglage des paramètres de fonctionnement des installations techniques.*

*Le constat dont vous nous faites part dans votre dernier courrier se base donc sur un état des lieux alors que les travaux ne sont pas terminés ; l'isolation de la porte de chaufferie n'a du reste à ce jour pas encore été réalisée.*

*Nous tenons encore une fois à vous préciser que le nécessaire sera fait afin de limiter au maximum les nuisances sonores émanant de l'installation de chauffage mais aucun règlement d'utilisation de celle-ci ne sera toutefois établi.*

*Quant aux heures de fonctionnement auxquelles vous faites allusion, nous tenons à vous rappeler que deux manifestations ont eu lieu à cette période (un loto le vendredi soir 11 mars 2016 ainsi que le carnaval le lendemain et une partie de la nuit suivante). Il va de soi que non seulement la halle a été tempérée lors de la mise en place des infrastructures dès le 8 mars mais également chauffée la journée avant que le loto ne commence ainsi que durant les festivités du carnaval.*

*A titre indicatif et en comparaison avec la situation qui a prévalu avant la mise en place de cette nouvelle installation de chauffage, nous avons maintenant le plaisir de constater que la halle des fêtes peut enfin être chauffée correctement et à des coûts nettement inférieurs qu'auparavant ; nul doute que cette amélioration sera bénéfique à la vie associative, culturelle et économique de notre localité.*

*En vous remerciant de prendre note de ce qui précède et de transmettre ces informations au cosignataire de votre courrier ainsi qu'aux locataires de l'immeuble de la rue des Fontaines 15, nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.*

*Au nom de la Municipalité*

*Le Syndic*

*La Secrétaire*

#### **Correspondance de la Préfecture du District Jura-Nord vaudois du 15 avril 2016**

Dans le cadre du référendum pour un vote populaire concernant « Sur Grati » La Municipalité est autorisée à convoquer le corps électoral de Vallorbe, le dimanche 5 juin 2016 pour procéder à la votation sur dit référendum.

#### **Courriers du Tribunal cantonal de Lausanne du 22 avril 2016**

Ces courriers sont composés des différents dossiers de recours suite aux diverses décisions pour le plan partiel d'affectation intercommunal « Sur Grati – Parc éolien »

#### **Correspondance de Mme Sylviane Tharin du 24 avril 2016**

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vous annonce ma démission du Conseil communal de Vallorbe pour la prochaine législature.*

*Les Citoyens vallorbiers ayant décidé de ne pas reconduire mon mandat de Municipale, je pense qu'il ne serait pas judicieux pour moi de rester au sein du Conseil.*

*J'ai eu énormément de satisfaction à siéger parmi vous, j'ai lié avec beaucoup d'entre vous de solides liens d'amitié et vous allez tous me manquer !*

*Nous avons, je pense, bien travaillé, dans une bonne ambiance, et même si nous n'avons pas toujours été du même avis, les relations ont toujours été correctes.*

*Je viendrai avec plaisir assister à vos séances depuis le seul endroit où je ne me suis pas encore assise, celui du public !*

*Et promis, je ne dirai rien !*

*Je suis certaine que vous allez tous continuer à faire du bon travail, dans une ambiance constructive et en pensant d'abord à une chose, le bien de Vallorbe et des Vallorbiers.*

*Merci donc à tous d'être là et quand on se croisera dans la rue, n'oubliez pas de me dire bonjour et même de me faire la bise. Avec toute mon amitié.*

*Sylviane Tharin »*

### **Correspondance du Service des communes et du logement du 28 avril 2016**

Toute l'équipe du SCL, de par sa cheffe de service, Mme Corinne Martin, adresse ses sincères remerciements pour leur engagement à l'occasion des élections fédérales, cantonales et communales 2016, à tous les bureaux électoraux, greffes municipaux et contrôles des habitants. De manière globale tout s'est déroulé de manière extrêmement satisfaisante, malgré la complexité du calendrier, et ceci en particulier grâce à un engagement permanent et une précieuse collaboration. Prochaine grande échéance relatives aux élections cantonales, les 30 avril 2017 et 21 mai 2017.

### **Cinquième objet**

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal No 1/16 relatif à une demande de crédit de CHF 104'300. -- pour la réfection du sentier des Gorges de l'Orbe, au lieu-dit « La Prise d'Eau »**

Mme S. Robadey, rapporteur, donne lecture du rapport de ladite commission.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de ce rapport mais la parole n'est pas demandée, il soumet donc ce rapport au vote à main levée :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- Vu le préavis No 01/16
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**décide**

au vote à main levée, à l'unanimité :

1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 104'300. -- pour effectuer les travaux décrits au présent préavis, sous déduction des aides accordées par la convention des Gorges de l'Orbe, ainsi que d'autres organisations.**
2. **De porter les dépenses au bilan, comme nouveau compte à amortir en 10 ans**

### **Sixième objet**

#### **Préavis municipaux et nomination des commissions**

**02/16 Préavis municipal relatif à la vente de la parcelle No 525 au chemin de la Fontanette 1 et 3 à la Société Coopérative d'habitation « La Serpentine »**

Sur décision du Conseil, la commission est nommée par le bureau, à savoir :

Messieurs Serge Gendroz, François Vallotton, Hubert Bally, Jacques-André Chezeaux, Bernard Haldemann et Italo Facchinetti

**03/16 Rapport - Préavis municipal relatif au postulat « Etude sur la circulation à la rue de l'Orbe et ses rues adjacentes et mesures à prendre pour y sécuriser le parcours piétonnier » déposé le 29 juin 2015.**

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de ce rapport – préavis :

**M. Y. Jaillet** trouve curieux ce rapport – préavis. Il comprend la démarche de la Municipalité de vouloir reporter à plus tard l'étude de ce préavis. Cependant si on suit le règlement du Conseil, un préavis ou un rapport doit avoir auparavant été examiné par une commission qui doit elle-même se déterminer. Il ne voit pas comment on peut procéder ce soir à ce sujet.

**M. Ch. Schwerzmann**, Municipal, dit qu'il lui avait été demandé lors de la dernière séance une réponse à ce postulat pour les passages piétons raison du dépôt de ce préavis-rapport. Au vu des conclusions proposées, la Municipalité propose de reporter cette étude par une commission, à la prochaine législature, lorsque les travaux de mise en séparatifs de la rue de l'Orbe seront à l'étude.

**M. Y. Jaillet** comprend cette démarche. Il n'est pas contre d'attendre; par contre il demande quelques éclaircissements sur ce rapport. En effet, il présente des contradictions entre son texte et ses conclusions. : « La Municipalité estime judicieux d'attendre la fin des constructions prévues avant de procéder à une étude globale relative à la sécurisation de cette rue » et « de faire étudier, lors du préavis qui sera déposé pour la suite de la mise en séparatif de la rue de l'Orbe, la création de nouveaux trottoirs, en fonction du gabarit de la route ainsi que le passage d'une partie de cette rue en zone 30 km/h. » Il souhaite obtenir des réponses à ce sujet car la sécurisation de la rue demande une étude et il ne faudra pas le faire lors du dépôt du préavis.

**M. Ch. Schwerzmann** dit que pour lui, ce n'est pas tout à fait contradictoire, puisque lorsque la Municipalité déposera un nouveau préavis pour la mise en séparatifs, les constructions devraient être terminées. Ce nouveau préavis comprendra également le présent préavis avec une étude complète.

**M. S. Costantini**, Syndic, précise que la mise en séparatif sera effectuée lorsque tous les bâtiments prévus dans la zone seront réalisés à la rue de l'Orbe ; à ce moment-là, nous aurons les dimensions des canalisations à mettre en place pour faire le séparatif et au même moment, comme l'a dit **M. Schwerzmann** aura lieu l'étude de la sécurité et la possibilité de mettre une zone 30 km/h. Cela ira dans cet ordre et il n'y a pas d'illogisme.

**M. Y. Jaillet** comprend alors le terme constructions. Cependant, il dit que les mesures de vitesse dont on parle dans le rapport ont été faites durant une période de vacances, ce n'était pas selon lui le meilleur moment. D'autre part, le moyen utilisé pour mesurer la vitesse, a, à son avis, un effet préventif, c'est un « smiley » mais il ne reflète pas selon lui la vérité du fait de son emplacement. Pour Contrôler la vitesse, il faudrait utiliser un appareil difficilement détectable afin d'être au plus près de la réalité. Il espère, en conclusion, que la mise en séparatifs sera faite rapidement car il y a de nombreux enfants dans cette rue, cela même si des chemins piétonniers seront créés dans le bout de la rue de l'Orbe.

**M. Ch. Schwerzmann**, Municipal, ajoute que la vitesse moyenne jusqu'au début de la rue de l'Orbe est de 36 km/h. Il conclut en disant que ce préavis sera inclus dans le nouveau préavis et une commission sera nommée à ce moment-là.

**M. le Président** demande si les conseillers sont d'accord d'enlever le mot rapport, de conserver ce préavis qui sera joint à un nouveau préavis ultérieurement.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE**

- Sur proposition de la Municipalité

**décide**

au vote à main levée, par **33 oui et 9 abstentions** :

1. de faire étudier ce préavis en même temps que le préavis qui sera déposé pour la suite de la mise en séparatif de la rue de l'Orbe, la création de nouveaux trottoirs, en fonction du gabarit de la route ainsi que le passage d'une partie de cette zone en zone 30km/h.

### **Septième objet**

#### **Communications de la Municipalité**

Mme M. **Dvorak**, Municipale, a le plaisir d'annoncer que l'UAPE élargira ses heures d'ouverture ; les enfants pourront être accueillis dès 6h30 du matin à partir de la rentrée d'août 2016.

Mme S. **Tharin**, Municipale, en réponse à la lettre de Madame Coraline Fraga concernant les passages piétons du Faubourg, annonce :

Voici ce que nous pouvons faire en accord avec le service des routes :

Le passage en face de la boucherie sera annoncé par un panneau supplémentaire en bas de la rue, en descendant depuis la rue de la gare, et le marquage jaune élargi à 4 mètres, comme tous les autres qui seront faits au fur et à mesure

Quant à celui qui se trouve à la croisée du Champ de la Croix et de la rue du Faubourg, voici les améliorations prévues

Marquage jaune étendu à 5m, extension côté Vallée, prolongation de la ligne jaune interdisant l'arrêt côté Vallée jusqu'à l'abaissement du trottoir vers la place de parc

Remise à neuf de la signalisation verticale avec les panneaux piétons bleus, ajouter un panneau « autres dangers » « piétons » côté Vallée également, à env. 60 mètres

Le Service des Routes a bien souligné que ce passage piétons, selon les normes actuelles, se verrait refusé par le Canton si nous en faisons la demande maintenant ; mais il peut être amélioré selon les aménagements ci-dessus

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal :

Au cours de cette législature, le service des forêts de la commune vous avait présenté en collaboration avec l'inspecteur forestier le nouveau plan de gestion de la commune de Vallorbe pour son patrimoine forestier.

Ce soir, vous avez trouvé sur vos chaises, un document qui s'intitule « Le plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon » qui a été édité par la Direction générale de l'Environnement et payé par ce service cantonal.

Il s'agit d'un plan qui concerne les forêts d'une région. En l'occurrence, comme stipulé, les vallons du Nozon et de l'Orbe.

Le plan directeur forestier définit les objectifs et principes de gestion des forêts au niveau régional à long terme. Il s'agit d'un instrument de référence pour les autorités cantonales qui a pour but de garantir la pérennité des fonctions de la forêt.

Vous y trouverez :

- La carte d'identité des forêts, les principes des gestions forestières, notamment la gestion durable.
- Les fonctions de la forêt.
- Les enjeux régionaux économiques écologiques et sociaux.
- Le plan directeur traite les différentes forêts dans notre région : celle des gorges, du pied du jura, des forêts dans les côtes, des pâturages boisés, des forêts irrégulières du Haut Jura, des rideaux-abris.

Ce plan directeur traite également :

- La circulation des véhicules en forêt
- Les réserves forestières
- Les loisirs en forêt
- Le bois énergie
- la protection des eaux souterraines en forêt

M. S. **Costantini**, Syndic, communique :

### **Loi sur l'aménagement du territoire**

Face à la problématique d'une dispersion de la population engendrant un étalement urbain, le plan directeur cantonal, adopté en août 2008, prescrit de maximiser le développement urbanistique au sein d'un réseau de centres vaudois, visant à garantir la cohésion du canton. Un certain nombre de communes ont ainsi été identifiées comme centres cantonaux, régionaux ou locaux, leur donnant possibilité accrue de se développer.

Notre village a été désigné en tant que centre régional grâce, entre autres, à la présence de deux gares sur son territoire.

Toutefois, ce renforcement de la densité ne peut se répartir sur l'ensemble du territoire communal; un "périmètre centre" a été délimité par le Canton en 2011, permettant, jusqu'à peu, une croissance démographique illimitée. La carte fixant les limites de ce périmètre du centre est consultable à la Maison de Commune, j'en ai amené un exemplaire ce soir, vous pourrez en prendre connaissance à la fin de la séance.

Suite à l'acceptation de la révision de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) par le peuple en 2013, le Canton a demandé aux communes d'établir un bilan des réserves de zones à bâtir, afin de vérifier la conformité de l'aménagement de l'ensemble du territoire cantonal aux nouvelles exigences fédérales.

En parallèle, le Canton a mis en consultation la 4<sup>ème</sup> adaptation du plan directeur cantonal, avec entre autres, l'instauration de limites maximales de croissance démographique imposées aux centres urbains.

Pour la commune de Vallorbe, le résultat de ce bilan démontre un surdimensionnement manifeste des zones à bâtir hors du périmètre du centre, nécessitant un réexamen de toutes les zones existantes.

Les trois quarts des communes vaudoises se trouvant dans notre situation, le Service cantonal du développement territorial (SDT) a décidé de s'opposer à toute nouvelle construction d'habitations dans les zones surdimensionnées.

Face à ce constat, la Municipalité souhaite réviser son plan général d'affectation (PGA) au plus vite pour ne pas faire perdurer une situation bloquant tout projet de développement.

Dans ce contexte et afin d'éviter une multitude de procédures en justice avec le Canton, la Municipalité a l'intention d'établir et de mettre à l'enquête publique une zone réservée selon l'article 46 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) sur toutes les parcelles sises en zone à bâtir et situées hors du périmètre du centre.

En résumé, cette zone permettra d'avoir la base légale empêchant provisoirement la construction de **logements** hors du périmètre du centre et d'éviter des oppositions systématiques du SDT jusqu'à ce que la révision du PGA soit terminée et avalisée par les instances concernées.

Les constructions liées à l'industrie, l'artisanat et le commerce ainsi que les transformations intérieures de bâtiments existants, la réalisation de cabanes de jardin et de garages en tant que dépendances sous réserves des dispositions légales en vigueur, ne sont pas concernées par ces mesures.

Afin d'éviter des frais aux propriétaires et promoteurs, les intéressés sont donc priés de prendre contact avec la Municipalité avant toute élaboration de projet de construction à l'extérieur du périmètre du centre, celle-ci se réservant le droit de refuser tous les projets qui seraient contraires à la planification envisagée par la révision du PGA.

Le Conseil communal sera intégré dans le cadre de la révision du PGA via sa Commission d'urbanisme.

Tous les dossiers d'enquête déposés à ce jour seront encore traités et soutenus par la Municipalité.

Un article concernant ces mesures conservatoires paraîtra mardi 3 mai dans la feuille des avis officiels et dans l'édition du Journal de Vallorbe de vendredi 6 mai 2016.

### **Projet de parc éolien "Sur Grati"**

Vous avez très certainement appris qu'un nombre suffisant de signatures ayant été récoltées, une votation communale relative au plan partiel d'affectation (PPA) accepté par le Conseil communal le 21 avril 2015 aura lieu le 5 juin. La Population pourra donner son avis, les droits démocratiques sont parfaitement respectés et c'est très bien ainsi.

Indépendamment de ce référendum, la Municipalité porte à votre connaissance que quatre recours ont été déposés auprès de la Cours de droit administratif et public du tribunal cantonal.

Un de ces recours, concernant deux éoliennes, celui de SWISSCOM en l'occurrence, est purement technique et une solution a été trouvée par vo énergies pour solutionner le problème.

La Municipalité sera présente le samedi 21 mai ainsi que le dimanche 22 mai 2016 entre 10h00 et 12h00 à la salle de réunions du Casino à disposition des personnes souhaitant des compléments d'informations. Différents documents expliquant le projet ainsi que des photomontages réalisés par un photographe professionnel pourront également être consultés. Un article paraîtra dans la presse pour inviter la population.

### **Liaisons ferroviaires Vallorbe – Le Day – Lausanne**

En date du 11 avril 2016, une délégation de la Municipalité a rencontré des représentants de l'Office Fédéral des Transports, du Canton de Vaud ainsi que des CFF.

Les Autorités des Communes de la Vallée de Joux étaient également présentes.

Cette séance avait pour but de faire le point au sujet des requêtes légitimes que les localités ont formulé depuis des années quant à l'amélioration de la desserte et des infrastructures ferroviaires de notre région.

Nous sommes satisfaits des engagements pris par les instances responsables des transports qui prévoient que:

- dès décembre 2016, les CFF et Travys devraient introduire des liaisons supplémentaires aux heures de pointe permettant des cadences à la demi-heure entre Vallorbe, le Day et Lausanne;
- dans le futur, tous les trains continueraient à venir à la gare de Vallorbe mais certains d'eux, équipés de deux locomotives, se sépareraient au Day pour éviter que les voyageurs de la Vallée de Joux ne doivent changer de train;
- à l'horizon 2020, devraient débiter les travaux pour la construction d'une nouvelle gare au Day, du côté du silo, afin de faciliter l'accès aux trains aux personnes à mobilité réduite. Cette réalisation complètera parfaitement le futur développement industriel de la zone d'activités du Day et permettra la création de places de parc en suffisance;
- les travaux de rénovation de la gare de Vallorbe vont se poursuivre, elle restera la gare principale de notre localité;
- les passages ainsi que les arrêts des TGV sur Vallorbe sont garantis.

La Municipalité se réjouit que tous les efforts entrepris ces dernières années pour redonner aux gares situées sur notre territoire la visibilité positive qu'elles méritent se concrétisent enfin et que l'offre en matière de transports publics s'améliore tant quantitativement que qualitativement.

Des informations complémentaires seront communiquées par l'Etat et les CFF dès l'automne 2016.

### **Comptes 2015**

Je vous avais annoncé la bonne nouvelle lors de la dernière séance du conseil communal et je vous le confirme en détails ce soir, le bouclage des comptes de l'année 2015 fait apparaître un excédent de revenus de 4'262'902 francs, en augmentation de 232'153 francs par rapport à 2014.

### **Huitième objet**

#### **Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets**

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

### **Neuvième objet**

#### **Divers, questions et vœux**

M. L. **Fiorito** se permet d'ouvrir ce point en réitérant ses remerciements au bureau électoral et à toutes les personnes qui ont œuvré le 20 mars pour le dépouillement du 2<sup>ème</sup> tour des élections communales et des votations cantonales. Prochain rendez-vous le 5 juin 2016.

**M. Le Président** ouvre ensuite la discussion au sujet de la correspondance de l'Association Arc-en-Ciel, demandant aux conseillers leurs jetons de présence sous forme de don, mais la parole n'est pas demandée.

M. A. **Kolly**, déclare que c'est un choix personnel et que tout un chacun peut faire un don et que cela ne regarde pas le Conseil.

**M. le Président** soumet au vote à main levée la proposition de M. Kolly

La proposition de M. Kolly est acceptée par **41 oui et 1 abstention**.

Mme Ch. **Leuenberger** a l'immense plaisir d'annoncer ce soir que, M. Didier Burkhalter, Conseiller fédéral, a accepté son invitation pour notre fête nationale du 1<sup>er</sup> août à Vallorbe. Elle espère qu'aucun imprévu gravissime n'empêchera sa venue dans notre localité.

M. J. **Fleurimont** a le plaisir d'annoncer que ces objets volants bleus et jaunes qui parsèment notre localité sont des drapeaux posés pour les beaux jours à Vallorbe. Ils ont été installés généreusement par l'entreprise Hubert Bally et M. Desgraz, employé communal, qu'il profite de remercier. Ils précisent que ces drapeaux ont été payés par la SIC et la Commune de Vallorbe.

M. H. **Bally** demande à la Municipalité à quel moment le PGA sera plus ou moins établi. En effet, des personnes ont mis à l'enquête certaines constructions, elles ont investi une certaine somme pour leur projet et il leur a été refusé.

D'autre part, il souhaiterait savoir qui s'occupe des avis mortuaires sur les piliers publics car l'avis de M. Tursini qui est décédé le 20 avril y est encore...

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à M. Bally, dit que tel qu'indiqué, à titre préventif et afin d'éviter des frais et des procédures en justice, la Municipalité préfère informer les propriétaires et promoteurs, avant qu'ils n'élaborent des projets, que l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire engendre, entre autres, des restrictions dans le domaine des constructions de logements. C'est une loi fédérale qui a été votée par le peuple, le Canton prend maintenant des mesures pour que les Communes l'appliquent. Nous n'avons que très très peu de liberté de manœuvre au niveau communal. Dès que la révision de notre Plan général d'affectation sera terminée, l'Etat nous laissera de nouveau gérer le développement de la localité, dans le cadre des dispositions légales fixées par ce document, sans faire systématiquement opposition à tout dossier d'enquête situé en dehors de ce périmètre du centre.

M. J.-A. **Chezeaux**, concernant le PGA dit qu'il a eu la chance d'entendre Mme de Quattro à ce sujet et il s'avère que le Canton est tout aussi embarrassé que les Communes, car c'est une loi fédérale et de nombreux projets sont bloqués par Berne.

Il demande également au Municipal concerné de faire quelque chose pour les trottoirs sur le Pont de Ville, des bosses sont apparues cet hiver et il faudrait les raboter car cela devient dangereux.

Au sujet du stationnement « Entre-les-eaux », il n'y a plus de réglementation affichée et de nombreux véhicules y restent fort longtemps ; il sait que les travaux ne sont pas terminés cependant il demande ce qu'il en est par rapport à la durée du parcage de 9h00 sauf erreur.

Finalement, **M. Chezeaux**, qui est bien impliqué pour l'implantation du nouveau site du plateau de St-Loup qui verra le jour en 2020-2021, demande à la Municipalité si elle sait quels sont les projets des CFF pour la région, peut-on imaginer que le RER Aigle-La Sarraz vienne jusqu'à Vallorbe ?

**M. S. Costantini**, Syndic, déclare qu'aujourd'hui, la Municipalité n'a pas d'éléments lui permettant de répondre à la demande de M. Chezeaux. Les CFF et l'Etat de Vaud nous ont assuré qu'ils communiqueraient des informations complémentaires au sujet de ces améliorations de dessertes en septembre ou octobre 2016.

**M. H. Foretay**, Municipal, rassure M. Chezeaux au sujet des trottoirs de la Place du Pont et lui dit que des travaux seront entrepris durant l'été.

**Mme L. Foretay** demande des nouvelles au sujet du poste de concierge de l'école de Vallorbe. Une offre d'emploi a paru sur le Journal de Vallorbe mais à ce jour aucune nouvelle et sauf erreur, actuellement il n'y a pas de concierge à l'école, les nettoyages étant assurés par une entreprise. Elle rappelle que c'était un vœu de la Commission de gestion que le concierge ait un rôle social au sein de l'école et ne soit pas seulement employé pour les petits nettoyages. Ne plus avoir de concierge, c'est ne plus avoir de répondant au sein de l'école ! Selon elle, c'est un souci et pas de bonnes économies.

**Mme M. Dvorak**, Municipale, lui répond qu'effectivement il n'est pas prévu de mettre un concierge à demeure au Collège. Les nettoyages se font en dehors des heures et il n'est pas prévu de payer une personne pour voir passer les enfants. Un employé communal assure les petites réparations et il est appelé à l'école si besoin est. En ce qui concerne l'offre parue dans le Journal de Vallorbe, elle annonce que pour les dossiers reçus, personne ne convenait, le choix d'un nouvel employé communal a donc été reporté, d'autant plus que M. Claude Falcy a été engagé à 100 % et cela suffit pour l'instant.

**Mme L. Foretay**, se dit surprise de cette réponse, car en Commission de gestion, il avait été demandé que le poste de concierge ne disparaisse pas au profit d'une société de nettoyage qui travaille de nuit ou en dehors des heures scolaires.

**M. S. Costantini**, Syndic, déclare que la Municipalité souhaite rassurer Mme Foretay, il y aura en permanence un collaborateur communal sur le site scolaire mais, il ne sera pas toujours dans le collège de 1915.

En comparaison avec le passé, nous avons maintenant deux bâtiments supplémentaires dévolus à l'accueil des enfants, le nouveau collège et l'unité d'accueil pour écoliers à la rue Louis Ruchonnet. Au total, il y a donc cinq lieux où se trouvent les enfants et l'employé communal se trouvera dans l'un de ces cinq endroits en fonction de ses activités. Il sera atteignable par téléphone via le secrétariat de Direction et pourra dès lors intervenir immédiatement en cas de besoin.

**M. P. Künzler** demande à la Municipalité si elle a des informations au sujet des travaux et leur durée sur la route reliant Orbe-Vallorbe. En tant qu'utilisateur, il aimerait savoir jusqu'à quand les automobilistes vont être traités ainsi.

**M. S. Costantini**, Syndic, en réponse à M. P. Künzler dit que comme annoncé lors d'une précédente séance du Conseil communal, des travaux sont prévus sur 2 ans, environ 9 mois en 2016 et 9 mois en 2017.

Il y a quelques semaines, la semi-autoroute a été fermée certaines nuits afin de mettre en place la signalisation provisoire. A la fin des travaux, une séparation physique entre les voies de circulation montante et descendante aura été créée. A certains endroits, il y aura encore deux voies et à d'autres uniquement une. A cet effet, l'actuelle bande d'arrêt d'urgence aura été affectée en tant que voie de circulation.

M. R. **Gfeller** signale la croissance démesurée des pins devant la Gare, ils gênent passablement la visibilité; il souhaite que l'on intervienne à ce sujet auprès des CFF.

Mme D. **Tellenbach** souhaiterait savoir ce qu'il advient de l'appartement du concierge dans le Collège de Vallorbe.

Mme M. **Dvorak** lui répond qu'actuellement cet appartement est vide et qu'il y a de quoi faire une grande et une petite classe. Au vu du développement démographique, ces locaux seront certainement utilisés pour des locaux d'enseignement car ils sont déjà équipés sur le plan informatique.

Mme S. **Tharin** en réponse à M. Chezeaux lui dit que les panneaux de stationnement vont être installés encore cette année.

Mme F. **Manière** intervient tout d'abord à la requête de plusieurs mamans et grands-mamans qui s'étonnent de la fermeture des WC publics du Parc derrière la gendarmerie durant les beaux jours. A maintes occasions elles ont trouvé porte closes ce qui est bien ennuyeux avec de petits enfants. Elle demande donc au Municipal concerné que ces locaux soient ouverts durant la journée, quitte à les fermer pour la nuit, afin que les bambins puissent aller au petit coin !

D'autre part, elle s'étonne de la réponse de Mme Dvorak, au sujet du poste de concierge à Vallorbe. Selon Mme la Municipale, et vu qu'il n'y avait pas de bons dossiers pour le poste mis au concours, M. Falcy s'est vu confié un poste à 100 % alors qu'il était à 30 voire 50 %. A nouveau, la politique d'engagement de la Commune de Vallorbe lui pose problème !

M. S. **Costantini**, Syndic, en réponse à l'intervention de Mme Manière déclare au sujet de ces deux postes mis au concours, qu'un employé a été engagé au service de la voirie, et suite à une nouvelle appréciation de la situation et des besoins par la Municipalité, l'engagement d'une nouvelle personne au profit du service des bâtiments a été différé. En ce qui concerne M. Falcy, c'est son taux d'activité qui a été augmenté à 100%, M. Falcy était déjà engagé par la Commune en tant que régisseur du Casino. Il assume toujours cette fonction en plus de ses nouvelles activités au profit du service des bâtiments. Il assure au Conseil communal que l'engagement du personnel au sein de la Commune de Vallorbe se fait correctement, en respectant les procédures et le règlement en la matière.

Mme F. **Manière** s'étonne quand même ! Elle sait que des employés communaux ont été licenciés pour raison de santé ou d'absentéisme, et pourtant on engage M. Falcy, qui tout le monde le sait, n'est pas en très bonne santé, elle n'a rien contre lui mais selon elle, la Commune de Vallorbe fait, suivant les personnes, du social ou autre chose !

M. H. **Foretay**, Municipal, s'étonne de la fermeture des WC de Monbenon, il va s'en occuper car effectivement ils doivent être ouverts durant la journée.

D'autre part, M. le Municipal déclare qu'il a omis lors des communications de la Municipalité, d'annoncer l'engagement à la voirie de M. Kevin Vuille, jeune vallorbier de 26 ans, qui correspondait parfaitement au profil souhaité.

M. C. **Huguenin** demande des précisions au sujet des travaux à la Fontaine du Day, les thuyas ont été enlevés depuis plusieurs mois, il y a un trou maintenant et rien d'autre ne se fait.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, déclare que ce projet n'a pas été oublié et va être repris prochainement par la voirie et le service des forêts.

M. J. **Jeanmonod** revient sur la lettre de l'Association Arc-en-Ciel, il estime que ce n'est pas au bureau du Conseil de gérer ce genre de courrier concernant les jetons de présence des conseillers. Chacun est libre de donner à qui bon lui semble et le Conseil communal à autre chose à faire semble-t-il.

M. Y. **Jaillet** intervient au sujet de la zone « Entre-les-Eaux » et du panneau 9h00 qui sera prochainement installé. Il demande si, afin de ne pas pénaliser les habitants des quartiers aux alentours, il ne serait pas possible d'avoir des macarons ou tout autre système.

Mme Ch. **Nieto**, en tant que déléguée de l'AscoVaBaNo, dit avoir reçu cette semaine une lettre des écoles de Vallorbe annonçant une augmentation des tarifs de la cantine scolaire, cela elle peut encore le comprendre ; par contre, elle est très surprise, même scandalisée, d'apprendre qu'une taxe de Frs. 2.-- sera perçue aux parents des enfants qui viennent avec leur propre pique-nique manger dans la cantine scolaire. Elle trouve cela inadmissible, l'école est un service public, c'est scandaleux ! Toutes les entreprises dans lesquelles, elle a travaillé, ont toujours mis à disposition de leurs employés, des locaux, des micro-ondes, des fourchettes etc... Et là, l'école demande à des parents qui n'ont peut-être pas forcément les moyens d'offrir la cantine scolaire à leurs enfants, de payer 2 francs pour juste avoir le droit de manger dans la cantine ! De plus, l'AscoVaBaNo n'est pas au courant de cette décision et mise devant le fait accompli.

Mme M. **Dvorak** lui répond au sujet de cette nouvelle tarification. Jusqu'à maintenant, une salle était mise à disposition des enfants qui pique-niquaient et ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient car ils n'étaient pas surveillés. Maintenant on les autorise à venir dans la cantine scolaire qui est surveillée par un adulte. Tout cela à un coût et s'ils devaient aller à l'UAPE, cela leur coûterait encore plus cher !

M. O. **Ponnaz** désire remettre l'école à sa place et dit qu'elle n'est pas partie prenante de ce genre de décision, elle s'occupe de pédagogie et non de repas de midi. L'école fait juste office de boîte aux lettres pour recevoir les doléances des parents.

Mme C. **Perrottet** précise que sur la lettre que les parents ont reçue, il est bien mentionné que ces deux francs couvraient non seulement le coût de la surveillance mais également la mise à disposition des locaux et du matériel. Elle trouve cela inadmissible et approuve totalement l'intervention de Mme Nieto.

M. Y. **Jaillet** dit qu'il ignorait tout de cette nouvelle taxe, il est vrai qu'il n'est pas encore concerné ; cependant il approuve entièrement les propos de Mme Nieto et estime que cette décision est tout simplement scandaleuse.

Mme M. **Dvorak**, Municipale, déclare que ce n'est pas une décision vallorbière mais une décision de l'association scolaire. Si les parents ne sont pas contents, ils doivent à écrire à cette association.

Mme Ch. **Nieto** dit que, mercredi dernier, il y a eu une séance de l'AscoVaBaNo et personne n'en a parlé, il y aurait eu certainement une levée de bouclier. Cette mesure pénalise les enfants et leurs parents qui sont déjà obligés de se déplacer et de subir les horaires. Selon elle, c'est une manière de se faire du fric sur le dos des enfants et des parents. Si on ne peut pas les surveiller sans les faire payer alors rendons leur l'ancienne salle et pique-niquer comme avant. Elle conclut en disant que si la surveillance est la même que dans la cour de récréation, elle a des doutes....

M. J.-Ph. **Dépraz** déclare se cramponner depuis un bon moment à son siège, peu désireux de prendre la parole pour l'école, compte tenu que cela fait plus de 10 ans qu'il n'y travaille plus. Cependant, il n'y tient plus et déclare qu'un concierge dans une école est **INDISPENSABLE** et que cette histoire de Frs. 2. -- dépasse l'entendement.

A 21h53, la parole n'est plus demandée, **M. le Président** lève séance en rappelant aux conseillers, la cérémonie d'assermentation, le lundi 13 juin à 19h30 au Casino, et le samedi 18 juin, la sortie de fin de législature.

Le Président :                      La Secrétaire :  
Luigi Fiorito                      Francine Manière



**Prochaine séance, lundi 20 juin 2016 à 18h30**

**Assermentation des nouvelles autorités, lundi 13 juin 2016 à 19h30**